

NA!

LA LETTRE
DU CONSEIL ÉCONOMIQUE
SOCIAL & ENVIRONNEMENTAL
RÉGIONAL NOUVELLE-AQUITAINE

N° 28
MAI 2021
ISSN 2555-297-X

De la transition sociale et environnementale de nos activités

Un nouveau pacte social pour réaliser la transformation agroécologique des agricultures de Nouvelle-Aquitaine; dix-sept propositions pour faire de la préservation de la biodiversité une priorité au même titre que la lutte contre le changement climatique; demande de révision du Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs (SRDTL) à l'aune des impacts économiques, sociaux, environnementaux de ce secteur fortement touché par la période de crise sanitaire; préconisation d'un soutien plus marqué du Conseil régional vers le développement de la démarche de Responsabilité Sociétale des Organisations (RSO)...

En ce printemps 2021, le CESER Nouvelle-Aquitaine poursuit son investissement sur les enjeux forts de ce qu'il est commun d'appeler aujourd'hui la « transition sociale et environnementale » des activités. Il s'agit là de sujets passionnants, portant de grands enjeux pour le présent comme pour l'avenir, mais aussi des points de sensibilité très forts. La période que nous traversons nous met tous collectivement, face à des choix, de profonds choix de société pour l'avenir. Soyons-en conscients : nombre de secteurs d'activité sont ou vont se retrouver confrontés à ce même type de questionnements, qui portent au final sur l'enjeu du développement durable, sur la façon dont il faut à présent inscrire toutes les activités dans la prise en compte de leur impact social et environnemental et les mettre dans une trajectoire de changement vertueuse. Dire cela n'est pas pointer du doigt tel ou tel acteur, telle ou telle filière, c'est être lucide sur ce qui est tolérable ou pas pour l'avenir. C'est un appel à la mobilisation de toute la société civile. Mois après mois, dans les différents avis du CESER, se niche une conviction qui se fait de plus en plus prégnante, de plus en plus forte : le levier du changement réside dans une approche volontariste, résolue, cohérente, en faveur de la promotion de la transition durable de toutes les activités, mais plus globalement aussi dans une invitation à retrouver le sens aux différentes activités humaines, de recentrer les réflexions sur leurs finalités premières de production de biens et de services, au service des populations et des territoires et dans le respect des droits humains comme des ressources environnementales. Ces approches ne sont pas nouvelles, mais nous vivons en ce moment une bascule que l'on pourrait qualifier de « culturelle », qui chemine de plus en plus, et peut-être aussi une patience qui s'amenuise de la part des citoyens, notamment de la nouvelle génération, face à ce qui peut être ressenti comme un rythme d'avancement trop lent lié à des points de blocage. La période appelle des changements de grande ampleur, soyons capables d'être au rendez-vous.

Emmanuelle FOURNEYRON
Présidente

CONTRIBUTION

BIODIVERSITÉ 2030 ; BIFURQUER VERS UNE SOCIÉTÉ SOBRE



L'année 2021 est ponctuée de grands événements censés marquer un tournant dans la lutte pour une meilleure protection de la biodiversité : *One Planet Summit* en janvier, célébration du jour de la Terre en avril, journée internationale de la biodiversité en mai, congrès mondial de la nature à Marseille en septembre, Conférence de l'ONU sur la biodiversité - COP15 en octobre... Ainsi, malgré un « biodiusepticisme » persistant, la biodiversité tend à devenir une priorité, au même titre que la lutte contre le changement climatique.

Dans ce contexte, le Secrétariat d'État à la biodiversité a lancé l'élaboration de la stratégie pour la biodiversité en 2030 et a invité les CESER à y contribuer. Convaincu que la préservation de la biodiversité est essentielle et ayant traité la question dans différents rapports, le CESER s'est rapidement mobilisé pour proposer sa contribution en avril 2021. Car la crise sanitaire que nous traversons est un symptôme de l'alarmante crise de la biodiversité, l'effondrement de la biodiversité nous rend malades!

La région Nouvelle-Aquitaine représente 1/8 du territoire national dont 84 % occupés par des zones agricoles ou forestières.



CONSEIL RÉGIONAL + CESER = RÉGION
ASSEMBLÉE CONSULTATIVE
180 CONSEILLERS DÉSIGNÉS
REPRÉSENTANT 111* ORGANISATIONS
PATRONALES, SYNDICALES, ASSO-
CIATIVES, ENVIRONNEMENTALES...
ISSUES DES 12 DÉPARTEMENTS
DE LA NOUVELLE-AQUITAINE.

*en représentation directe et indirecte

Sommaire Lettre N° 28

Contribution - Biodiversité	P.1
Rapport à venir - Les agricultures	P.3
Avis de mars	P.3
Contribution - Coopération	P.4
Actus	P.4



Elle est riche d'une grande diversité d'espaces - mer, milieux littoraux, forêts, montagnes, présence de l'eau, entre autres - et d'une grande diversité biologique. Elle n'est toutefois pas épargnée par la perte de biodiversité. L'économie de la Nouvelle-Aquitaine dépend par ailleurs largement de l'exploitation des ressources naturelles, donc de la biodiversité et de sa gestion durable. Aussi, si la question de la biodiversité est mondiale, elle se pose de façon particulière en Nouvelle-Aquitaine, au regard des milieux naturels et des activités humaines qui s'y trouvent.

À savoir...

Les cinq causes majeures de destruction de la biodiversité à l'échelle mondiale sont, selon l'IPBES* et par ordre d'importance :

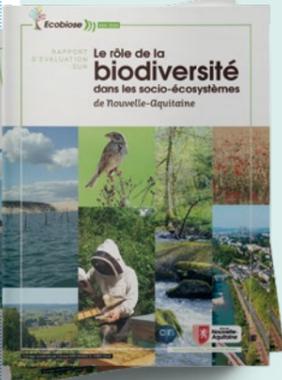
- Les changements d'usages des terres et de la mer – et donc la destruction des habitats naturels ;
- L'exploitation directe de certains organismes ;
- Le changement climatique ;
- La pollution ;
- Les espèces exotiques envahissantes.

Ces causes sont sous-tendues par l'augmentation de la consommation de chaque individu – et donc du poids individuel sur les matières premières, l'énergie, le foncier – et par l'augmentation de la démographie à toutes les échelles.

En Nouvelle-Aquitaine, selon le comité scientifique régional ÉCOBIOSE, la biodiversité est en déclin dans tous les systèmes de production qui ont été étudiés. Les facteurs principaux de perte de biodiversité constatés :

- L'intensification des pratiques ;
- L'uniformisation des paysages ;
- L'introduction accidentelle ou volontaire d'espèces envahissantes.

La région Nouvelle-Aquitaine dispose d'un comité scientifique : ÉCOBIOSE <https://www.eco-biose.com>

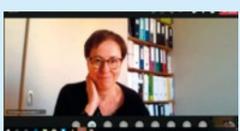


ÉCOBIOSE est un comité scientifique inter-disciplinaire, regroupant 110 scientifiques de Nouvelle-Aquitaine. Il a pour objectif de dresser un état des lieux des connaissances scientifiques sur l'état de la biodiversité, le fonctionnement des écosystèmes et leurs relations avec les sociétés humaines. Autrement dit, le comité s'intéresse aux socio-écosystèmes.

Faire mieux qu'hier

C'est d'abord un constat d'échec des engagements et des politiques précédentes que dresse le CESER assorti d'interrogations sur la capacité de la future stratégie à répondre aux enjeux posés. Objectifs définis lors des négociations internationales non atteints, évaluation et suivis insuffisants, bilan des deux premières stratégies très mitigé (peu d'engagements de la part des collectivités, des entreprises et des associations), une stratégie sans règle prescriptive, pas de suivi et d'évaluation des politiques publiques sous l'angle de la biodiversité... sont autant de constats qui laissent planer le doute. De même, le cadre très restreint de la consultation interroge sur l'ambition réelle d'une démarche participative et sur la mesure des enjeux dont il est question. La méthode adoptée limite la capacité d'expression des organisations souhaitant participer.

DERNIÈRE MINUTE



La contribution du CESER a été présentée par Christine JEAN, Présidente de la commission Environnement, lors du webinaire de lancement de l'élaboration de la Stratégie Régionale Biodiversité le lundi 3 mai 2021. Cette journée visait à partager les éléments clés du diagnostic et les enjeux prioritaires en matière de biodiversité sur le territoire de la Nouvelle-Aquitaine. La Stratégie Régionale pour la Biodiversité en Nouvelle-Aquitaine est co-pilotée par la région Nouvelle-Aquitaine et l'État (DREAL, Office Français de la Biodiversité), en partenariat avec les Agences de l'Eau.

Faire de la biodiversité une priorité, au même titre que le changement climatique, et en articulant ces deux enjeux

Les enjeux de climat et de biodiversité, s'ils sont de nature différente, sont croisés : la biodiversité contribue à réguler le climat grâce à la séquestration du carbone par les milieux naturels et participe de l'adaptation aux conséquences du dérèglement climatique, tandis que ce dernier est, selon l'IPBES, la troisième cause directe du déclin de la biodiversité. Les solutions favorables au climat sont souvent bénéfiques à la biodiversité, mais ce n'est pas toujours le cas : elles peuvent aussi être contradictoires. Il y a donc lieu de rehausser l'enjeu de la biodiversité au même niveau que celui du climat et de traiter les deux crises de manière coordonnée et cohérente.



Bifurquer vers une société sobre

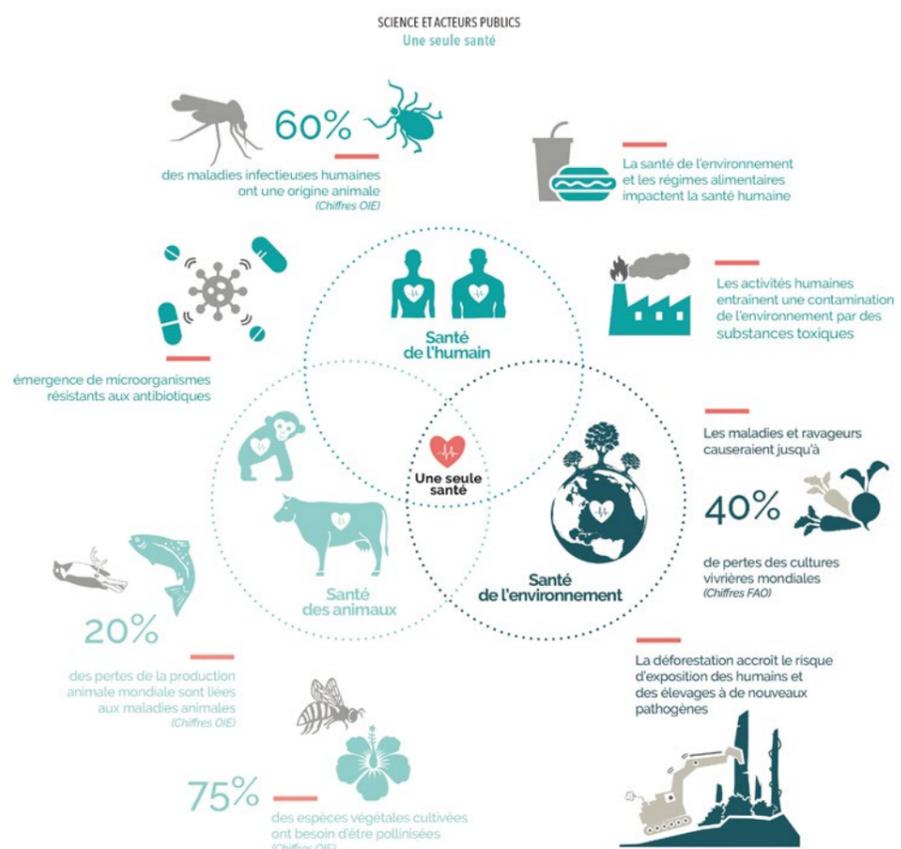
Un fait est avéré : c'est nous, l'Humanité, par nos comportements, nos modes de vie et de consommation qui provoquons le dérèglement climatique et détruisons la biodiversité, mettant en péril notre propre existence. Alors le CESER propose de virer de bord, de bifurquer. La sobriété est un levier incontournable pour enrayer la perte de biodiversité et s'inscrire dans les trajectoires de réalisation des objectifs climatiques. C'est par exemple en n'artificialisant pas une parcelle, en n'utilisant pas de produits particulièrement polluants, en n'émettant pas de gaz à effet de serre, en ne consommant pas de ressources minérales... qu'on pourra limiter à la source les causes de destruction de biodiversité.

Sur la base de ces constats et orientations, le CESER formule 17 propositions pour la future stratégie :

- Promouvoir et rechercher la sobriété.
- Rendre les politiques publiques cohérentes pour préserver la biodiversité.
- Renforcer les moyens humains et financiers en faveur de la biodiversité, pour faire respecter le droit en vigueur et pouvoir relever les ambitions.
- S'appuyer sur l'évaluation des politiques publiques.
- Promouvoir et rechercher la sobriété foncière.
- Intégrer la biodiversité dans les politiques d'aménagement du territoire.
- Revoir les politiques de transports et de mobilités à l'aune de la biodiversité.
- Intégrer la biodiversité dans la politique énergétique.
- Accélérer la nécessaire transformation agro-écologique.
- Adapter la sylviculture à la protection de la biodiversité en forêt.
- Pour une économie durable de la mer.
- Développer la connaissance et s'appuyer sur la recherche.
- Renforcer les outils de préservation de la biodiversité.
- Mobiliser les entreprises pour la biodiversité grâce à de l'accompagnement.
- Renforcer la sensibilisation, l'éducation et la formation en faveur de la biodiversité.
- Préserver la biodiversité grâce à une ambition démocratique et culturelle.
- S'appuyer sur l'approche « une seule santé ».



À l'heure où une très large partie de l'humanité est soumise aux effets systémiques d'une pandémie, il ne faut pas faire l'impasse sur les relations établies entre les enjeux de protection de la biodiversité et ceux de protection de la santé. L'initiative « One Health », une seule santé, propose de penser ensemble santé humaine, santé animale et santé des écosystèmes. L'idée est de bien vivre avec la nature et en valoriser les bienfaits pour l'être humain et la société.





RAPPORT

RÉALISER LA NÉCESSAIRE TRANSFORMATION AGROÉCOLOGIQUE EN NOUVELLE-AQUITAINE



Les agricultures néo-aquitaines comme françaises doivent faire face à des défis majeurs : environnementaux avec le changement climatique et la perte de biodiversité, alimentaires, sanitaires, économiques, sociaux, territoriaux... dans un contexte marqué par de nouvelles exigences de la société. Avec la crise Covid-19, l'agriculture s'est retrouvée au centre des préoccupations, comme un enjeu stratégique pour la sécurité alimentaire.

Sur saisine du COSOMENA*, la section (Veille et prospective) du CESER a livré son analyse, passant en revue l'ensemble des enjeux actuels des évolutions nécessaires des agricultures en Nouvelle-Aquitaine. Mieux nourrir la population en préservant et restaurant les milieux et la santé sont les fondements d'un nouveau pacte que propose ce rapport : un pacte social qui lie

l'agriculture aux agriculteurs, un pacte environnemental qui la lie aux générations futures, et un pacte de santé publique qui la lie à chacun de nous. L'agroécologie, au carrefour de l'agronomie et de l'écologie, est un moyen de repenser l'ensemble des systèmes alimentaires pour les rendre plus durables et ancrés dans les territoires. L'alimentation n'étant pas une marchandise comme les autres, le CESER propose de faire de l'alimentation un bien commun et d'établir un dispositif basé sur notre système de protection sociale, à savoir une sécurité sociale de l'alimentation.

Ce rapport en cours d'édition sera prochainement diffusé aux partenaires et disponible pour tous sur le site du CESER. Il sera présenté dans le prochain numéro de la Lettre du CESER N-A !.

AVIS

LANGUES ET CULTURES RÉGIONALES EN NOUVELLE-AQUITAINE, NOTRE PATRIMOINE VIVANT



Les langues et cultures régionales participent pleinement au patrimoine culturel de la Nouvelle-Aquitaine. Ce patrimoine vivant rassemble dans notre région trois grands domaines linguistiques : le basque (euskara), l'occitan (ou langue d'oc, dans ses variantes gascon, limousin et languedocien) et le poitevin-saintongeais (dans ses deux variantes poitevin et saintongeais). Malgré les efforts entrepris depuis déjà plusieurs années par de nombreuses associations, organismes et acteurs publics, ce patrimoine reste toujours menacé ou en sursis, notamment du fait de la relative faiblesse du nombre de locuteurs et des difficultés de transmission.

Au moment où le Parlement vient d'adopter une proposition de loi sur les langues régionales, la feuille de route 2021-2024 proposée par le Conseil régional Nouvelle-Aquitaine est accueillie avec enthousiasme par le CESER. Les objectifs et orientations de cette feuille de route s'inscrivent dans le respect des engagements internationaux associés au respect des droits fondamentaux des personnes, et plus particulièrement des droits culturels. Le CESER invite à une plus large mobilisation des acteurs publics en région (État, collectivités territoriales, au travers notamment du Contrat de plan État-Région et au sein de la Conférence territoriale de l'action publique), et plusieurs pistes concrètes sont avancées.

L'ABSENCE DE VÉRITABLE CONCERTATION AVEC LA SOCIÉTÉ CIVILE ORGANISÉE SUR LE CPER, VRAI MOTIF D'INSATISFACTION POUR LE CESER

AVIS



Les Contrats de Plan État-Régions (CPER) sont l'occasion pour l'État et les Régions de réfléchir ensemble aux grands investissements structurants pour l'aménagement du territoire à un horizon de 6 ans. À l'heure où l'on parle de mutations, de bifurcations nécessaires de nos modèles de développement, ces programmes d'investissement orientent et balisent le chemin. Le CESER a donc tenu à exprimer ses interrogations et ses regrets, tant sur la démarche d'élaboration, que sur le fond.

Historiquement l'exercice prévoyait une large concertation avec l'ensemble des acteurs, dont ceux de la société civile. Pas cette fois, et le CESER le regrette vivement ! Si la situation inédite et très complexe induite par la crise sanitaire a pu affecter le calendrier et les modalités précises d'élaboration du CPER, l'absence de véritable concertation avec les territoires et la société civile interroge... Les besoins prioritaires des citoyens et de la société civile doivent être entendus et une meilleure articulation des dimensions territoriales, économiques, sociales, environnementales est indispensable.

Sur le fond, aucun bilan, ni évaluation des anciens CPER ne sont présentés, ne permettant pas une vision globale des financements mobilisés par thématique. Or on connaît les retards d'exécution du volet « mobilité – transports » du précédent CPER, l'État n'arrivant pas à réaliser ses engagements.

Le CESER estime que la question des transports est déterminante pour la transition écologique. Il est important que l'État et le Conseil régional traitent cette question et développent une vision pluriannuelle partagée. Le volet « mobilité » devrait faire l'objet d'une nouvelle programmation pour la période 2023-2027. Le CESER souhaite qu'une véritable concertation avec les territoires et la société civile soit organisée sur ces projets particulièrement structurants pour les territoires de Nouvelle-Aquitaine.

À savoir...

Les chiffres du CPER (*)

Le Contrat de Plan État-Région prévoit un engagement de 1,9 milliard d'euros entre 2021 et 2027 (55 % Région, 45 % État).

- Enseignement supérieur, recherche et innovation : 357,3 millions d'euros.
- Transition écologique et énergétique : 811,3 millions d'euros.
- Appareil productif et filières : 63,5 millions d'euros.
- Cohésion sociale et territoriale : 689,8 millions d'euros.

* Source : Conseil régional Nouvelle-Aquitaine

AVIS

REVISITER LA POLITIQUE TOURISTIQUE

Quel devenir de la filière touristique en Nouvelle-Aquitaine compte tenu des conséquences de la crise que nous traversons ?

Consulté sur différentes délibérations portant sur les projets d'accompagnement touristique, le CESER propose que cette période soit l'occasion de réaliser un bilan du Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs (SRDTL) adopté en 2018 et de réfléchir au futur de cette filière qui sera impactée pendant plusieurs années.

À titre d'exemple, les stratégies de promotion des territoires, particulièrement à l'international, ne peuvent pas être exactement les mêmes. Le transport aérien étant quasiment à l'arrêt depuis un an sans aucune perspective de reprise à moyen terme, la promotion des territoires néo-aquitains vers une clientèle lointaine ne peut pas être une priorité stratégique de la filière touristique. Une réflexion profonde sur le devenir de la filière touristique doit avoir lieu, au regard notamment du changement des pratiques de la clientèle qui privilégie désormais les réservations de dernière minute.

Même si l'ensemble de la filière est frappé, des secteurs en particulier mériteraient un soutien de la part de l'État et de la Région parmi lesquels peuvent être cités le thermalisme, le tourisme de santé et de bien-être, le tourisme d'affaires ou le tourisme de groupes (séniors notamment) qui sont très peu évoqués et pourtant essentiels. Le tourisme social et solidaire, dont le tourisme social des enfants, mériterait également une attention particulière afin de permettre aux plus défavorisés de pouvoir également partir en vacances, comme le Conseil régional a déjà eu l'occasion de le réaliser avec le dispositif des chèques « solidarité tourisme ».



FAVORISER LA POURSUITE D'ÉTUDES ET ACCOMPAGNER LA RÉUSSITE DE TOUS LES JEUNES

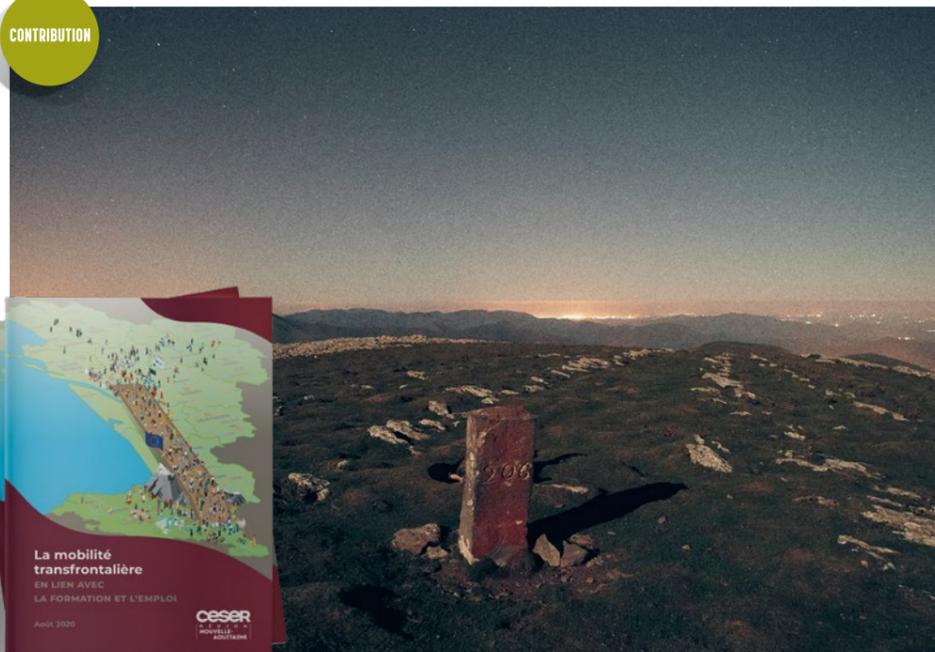


AVIS

Les impacts des conditions d'enseignement et de la qualité de vie des étudiants sur leur réussite sont aujourd'hui en question. La crise Covid-19 a fait basculer dans la précarité un nombre important d'étudiants, tant sur le plan des besoins de première nécessité que sur celui de l'isolement et de la santé mentale. La lutte contre la précarité et l'isolement des étudiants est prioritaire pour le CESER. Une vigilance est recommandée concernant la tentation du « tout numérique » en matière de pédagogie. Des mesures complémentaires d'accompagnement à la recherche de stages et de jobs d'été ainsi que de lutte contre la détresse psychologique des étudiants doivent être envisagées, en articulation avec une réflexion de fond sur le décrochage étudiant.

La question de la poursuite d'étude et de la fluidité des parcours mérite un traitement approfondi : recherche des causes de la situation spécifique en Nouvelle-Aquitaine, conception de la « réussite », réflexion sur des solutions de fond type « revenu d'existence » pour les étudiants en particulier et les jeunes en général.

AVENIR DE LA COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE : LE CESER RÉPOND À LA CONSULTATION



CONTRIBUTION

Dans le cadre d'une consultation publique sur « l'avenir à long terme de la coopération transfrontalière dans l'Union européenne » lancée par le Comité européen des régions (CdR), le CESER a proposé une contribution spécifique en mars 2021. Ses observations et arguments sont issus du rapport « La mobilité transfrontalière en lien avec la formation et l'emploi dans l'Eurorégion Nouvelle-Aquitaine-Euskadi-Navarre » publié en décembre 2020. Cette contribution présente l'analyse des obstacles de la coopération transfrontalière en lien avec la formation et l'emploi, les conséquences de la crise COVID-19 et enfin les mesures que le CESER souhaiterait voir mises en œuvre dans notre région frontalière.

Les résultats de cette consultation alimenteront la contribution officielle du Comité européen des régions à la conférence sur l'avenir de l'Europe lancée le 9 mai 2021 à l'occasion de la Journée de l'Europe. Cette conférence doit permettre aux citoyens et citoyennes européens.nes de donner leur avis sur les prochaines évolutions de l'Union européenne.

AVIS COOPÉRATIONS EN FAVEUR DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE EN GIRONDE

Le projet de convention de coopérations entre la Région Nouvelle-Aquitaine, le Département de la Gironde, Bordeaux-Métropole et la ville de Bordeaux matérialise une mobilisation des pouvoirs publics girondins autour de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS). Le CESER apprécie, l'ESS participant au développement d'une économie vertueuse. La participation de la Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire (CRESS) et de l'Union des Employeurs de l'Économie Sociale et Solidaire (UDES) à tous les comités de suivi de la convention est proposée, ainsi qu'un soutien plus marqué vers le développement de la démarche de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE). Cela pourrait se traduire à moyen terme par un recours aux critères d'éco-socio-conditionnalité des interventions régionales qui devra aussi s'appliquer aux acteurs de l'ESS.



AVIS

Lors de la séance plénière du CESER en mars, l'Assemblée a également adopté des avis concernant l'accompagnement des organismes de formation et sur les projets de parcs naturels régionaux. Vous trouverez ces avis dans leur intégralité sur le site Internet du CESER.

ACTU SDAGE, RENDEZ-VOUS EN JUILLET POUR L'AVIS DU CESER



Saisi pour avis des projets de Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et de Plans de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) des bassins Loire-Bretagne et Adour-Garonne, le CESER a reçu les représentants des Agences de l'eau le 17 avril. L'avis de l'Assemblée est attendu en plénière de juillet 2021.



ISSN : 2555-297 X
Lettre bimestrielle
Abonnement gratuits sur demande.
Directeur de la publication :
Wilfried Grounon
Rédaction : Pôle communication du Ceser
Maquette : Kymzo
Réalisation : Imp. Laplante

Credits photos :
Photothèque Conseil régional : Mathieu Anglada/
Françoise Roch
Günther Vicente
Agence de Développement et de Réservation
Touristiques de la Creuse : Saison d'Or / Joel Damase
/ Sébastien Frey
INRAE
Alexandra Koch de Pixabay
© Phovoir
Havang (nl)
Photothèque du CESER

SITE DE BORDEAUX	SITE DE LIMOGES	SITE DE POITIERS
14 rue François de Sourdis	27 boulevard de la Corderie	15 rue de l'Ancienne Comédie
CS 81383	CS 3116	CS 70575
33077 Bordeaux Cedex	87031 Limoges Cedex 1	86021 Poitiers Cedex
Tel. 05 57 57 80 80	Tel. 05 55 45 19 80	Tel. 05 49 55 77 77

 Ceser Nouvelle-Aquitaine
 ceser-nouvelle-aquitaine.fr

CESER
RÉGION
NOUVELLE-
AQUITAINE